

Parc national des Ecrins

Objectif 04: Faire du coeur un espace d'éco-responsabilité

[...]

Mesures non réglementaires spécifiques au coeur

- **Mesure 4.1.c. Adapter le fonctionnement des hébergements à leur emplacement et aux ressources disponibles sur leur site**

Le fonctionnement des refuges varie considérablement en fonction de leur situation (altitude, accessibilité, localisation et substrat) et de leur capacité d'accueil.

Afin d'obtenir un référencement qualitatif en matière d'éco-responsabilité, on veillera particulièrement à :

- intégrer les dispositifs de production d'énergie électrique ;
- améliorer le traitement des eaux usées et des effluents ;
- requalifier, le cas échéant, les bâtiments en fonction de l'évolution des usages (voir mesure 3.2.c) ;
- limiter la production de déchets au niveau des ravitaillements ;
- trier, traiter et redescendre les déchets en vallée ;
- rechercher toutes les solutions de ravitaillement alternatives à l'hélicoptère (animaux de bât par exemple).

Rôles de l'EPPNE: Appui technique, recherche de références transférables.

Contribution attendue des communes: Si propriétaire, actions d'amélioration.

Principaux autres partenaires à mobiliser: CAF, STD, propriétaires privés et associations de gestionnaires de refuges.

[...]

Page 107 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2511

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-16 12:18